

Les Flandres transfrontalières en métamorphose

3.6.175 - Maîtrise et gestion transfrontalières de l'écoulement des eaux entre Dunkerque et Nieuport.

Mageteaux

1. OPERATEUR CHEF DE FILE

Provinciebestuur West-Vlaanderen

Code postal : 8200

Ville : Brugge

Pays : Belgique

2. OPERATEURS ET BUDGET

OPERATEURS	VERSANT	BUDGET TOTAL	FEDER
Provincie West-Vlaanderen	VL	1 124 425,00 EUR	618 433,75 EUR
Institution Interdépartementale des Wateringues du Nord/Pas-de-Calais (IIW)	FR	849 065,16 EUR	466 985,83 EUR
GECT EGTS West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale	FR	59 450,00 EUR	32 697,50 EUR
Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)-Bekkensecretariaat IJzerbekken	VL	OP associé	OP associé
AGUR	FR	98 107,86 EUR	53 959,32 EUR
Waterwegen en Zeekanaal	VL	104 101,56 EUR	57 255,85 EUR

TOTAL		2 235 149,58 EUR	1 229 332,25 EUR
--------------	--	-------------------------	-------------------------

3. RESUME

Le projet vise à améliorer l'évacuation des crues de la zone littorale transfrontalière franco-flamande entre Dunkerque et Nieuport ainsi qu'à sensibiliser la population et les acteurs locaux au risque inondations et aux conséquences du changement climatique.

Afin d'améliorer la situation et limiter les débordements dans la zone concernée, il est nécessaire de mettre en place un écoulement temporairement partagé du Canal de Furnes / Canal Nieuport-Dunkerque. Pour ce faire, les mesures suivantes doivent être prises:

1. Construction d'une station de pompage de secours sur le Speievaart (WF. 2.2), y compris la réalisation des aménagements nécessaires au Speievaart, pour pomper l'eau des Moères intérieures et extérieures vers le canal de Nieuport-Dunkerque.
2. Construction d'une vanne entre le Canal de Furnes et le Canal Exutoire sur le site Quatre Ecluses à Dunkerque afin de créer une capacité d'évacuation supplémentaire du canal de Furnes au niveau de l'ouvrage Tixier à Dunkerque.

L'écoulement temporairement partagé nécessitera une gestion et fonctionnement communs et transfrontaliers des ouvrages. Pour ce faire, la convention franco-belge du 1890 et de son avenant du 1968, feront l'objet d'un examen, et si nécessaire, d'une révision pour intégrer la possibilité de la gestion partagée des eaux sur le Canal de Furnes/Canal Nieuport-Dunkerque. Un protocole de gestion pour préciser les modalités de gestion et de fonctionnement des ouvrages sera rédigé et approuvé. Enfin, une plate-forme numérique transfrontalière d'échanges de données sera mise en place pour faciliter le pilotage des installations, assurer la transparence de gestion ainsi qu'une meilleure coordination des gestionnaires d'eaux de part et d'autre de la frontière.

A l'occasion de ces réalisations concrètes pour limiter le risque d'inondations dans la région transfrontalière, un plan de communication sera développé pour informer le grand public (habitants, élus, gestionnaires d'eau, autres experts) sur le projet et pour les sensibiliser au risque inondations et aux conséquences du changement climatique.

4. DATE DE DÉBUT ET DE FIN DU PROJET

Date de début : 01/01/2016

Date de fin : 31/12/2019

5. DÉNOMINATION DE LA CATÉGORIE D'INTERVENTION

Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et de gestion des risques liés au climat, comme l'érosion, les incendies, les inondations, les tempêtes et les sécheresses, y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS AU 30/09/2017

Le projet Mageteaux a été approuvé le 7 juillet 2016 par le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen. Le 22 septembre 2016, les projets partenaires et les équipes techniques d'Interreg ont organisé le comité de lancement à Bruges. Après avoir examiné le fonctionnement administratif et les implications pour le projet, la date de début du projet a été fixée au 1er octobre 2016. La date de fin du projet est donc également connue: Le 30 septembre 2020.

Communication

Au 1er semestre, les partenaires du projet ont préparé l'événement de lancement et ont mis plusieurs documents à disposition de tous les partenaires via Google Drive. L'accent a par ailleurs été mis sur le développement du site Web et la composition d'un kit de communication. Les dépliants, les roll-ups et les bannières de ce kit seront utilisés pour la première fois lors de l'événement de lancement. Ce sera également le moment du lancement du site Web. Les affiches ont été imprimées et sont suspendues dans les locaux des partenaires du projet. Les partenaires concernés sont: IIW, Province de Flandre-Occidentale, AGUR, GECT/EGTS et le Secrétariat du bassin de l'Yser.

Réalisations

Un ensemble d'étapes formelles sont nécessaires avant de pouvoir entamer les travaux et de poursuivre les concepts. La Convention franco-belge de 1890 et son appendice de 1968 qui réglementent les déversements des Moères franco-belges, de la Basse Colme/Canal de Bergues et du Canal de Furnes/Canal Nieuport-Dunkerque seront examinés. Les partenaires ont rédigé un premier projet de convention de coopération entre les gestionnaires de l'eau des deux côtés de la frontière. Les partenaires concernés sont: IIW, Province de Flandre-Occidentale, AGUR, GECT/EGTS et le Secrétariat du bassin de l'Yser.

Du côté flamand (les partenaires Province de Flandre occidentale et W&Z) les travaux sont en phase de conception. Du côté français (partenaire IIW) les concepts sont finalisés mais il faut encore attendre l'obtention d'une autorisation administrative dans le cadre de la législation sur l'eau.

Pour la suite du projet Mageteaux, il sera nécessaire de rédiger une convention de coopération qui régleme l'utilisation et la gestion des ouvrages d'art de part et d'autre de la frontière. Ce sera notamment le cas pour l'obtention des permis nécessaires du côté français pour les travaux et la mise en ligne de la communication du projet.

Les activités du second semestre se sont dès lors concentrées sur un affinement plus poussé de cette convention de coopération et sur l'obtention d'un accord à ce sujet.

Le 5 mai une concertation politique-technique bien préparée y à été consacrée en présence de toutes les parties concernées et a permis d'enregistrer de nombreuses avancées.

Le projet de procès-verbal de la réunion et le projet de convention sont presque achevés.

7. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

30 septembre 2017